

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD2926

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

À l'alinéa 31, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.